



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Deux lignes d'urgence nécessaires pour le CH Decazeville

Question orale n° 778

Texte de la question

M. Laurent Alexandre appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le besoin indispensable du centre hospitalier de Decazeville de disposer de deux lignes de médecins urgentistes pour permettre un fonctionnement continu des urgences. Le centre hospitalier de Decazeville est intégré au sein du groupement hospitalier de territoire du Rouergue, dont l'établissement support est le centre hospitalier de Rodez. Comme de nombreux établissements hospitaliers, l'hôpital de Decazeville est en proie à des difficultés qui se cumulent malgré tout l'attachement, le professionnalisme et le haut sens du service public qui guide les équipes soignantes, techniques et administratives qui y travaillent, que M. le député salue. Il salue également les investissements importants consentis pour le centre hospitalier de Decazeville qui vont accroître son service imagerie avec un IRM. De même, les travaux en cours vont enfin aboutir à la reconstruction de l'aile sinistrée par un terrible incendie en mai 2022, ce qui était très attendu par les équipes de l'hôpital et la population du bassin de Decazeville. Mais M. le député veut souligner des difficultés du CH de Decazeville qui nécessitent des réponses politiques urgentes. Tout d'abord, l'application de la loi du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, dite loi Rist. Malgré les intentions respectables motivant l'encadrement des rémunérations des médecins intérimaires, M. le député se doit de partager à Mme la ministre que la loi a créé dans les faits des situations de distorsion de concurrence entre les établissements publics soumis à cette obligation et les établissements privés qui en étaient exonérés. M. le député regrette que le Gouvernement n'ait pas jugé utile de tenir compte d'une proposition de loi qu'il a co-signée qui prévoyait notamment une période de trois ans pour assouplir les obligations de la loi Rist concernant la rémunération de l'intérim médical. Ainsi et c'est encore un constat partagé par de nombreux professionnels de santé dans le bassin, la loi Rist a accentué les difficultés de recrutement de médecins urgentistes pour le centre hospitalier de Decazeville. En conséquence, les urgences du CH de Decazeville fonctionnent très régulièrement avec un unique médecin urgentiste au lieu de deux. Ensuite, le projet de loi de financement de la sécurité sociale de 2026, voté par la droite de l'hémicycle jusqu'au PS, qui ampute le système de santé de 5 milliards d'euros vient aggraver la situation de tous les établissements hospitaliers mis toujours plus sous tension. À présent, une seule absence d'un médecin urgentiste pour des raisons personnelles qui peuvent frapper n'importe qui suffit à désorganiser l'offre de soins du centre hospitalier de Decazeville. Un service d'urgence ne peut pas fonctionner avec un seul urgentiste puisque celui-ci est mobilisé pour les éventuelles interventions SMUR, par exemple pour les accidents de la route. Ce n'est plus un cadre de travail serein pour les soignants à tous les niveaux, jusqu'aux médecins et la direction de l'hôpital qui n'ont plus de marge de manœuvre pour faire face à n'importe quel imprévu qui peut arriver. M. le député rajoute que le CH de Decazeville se trouve au cœur d'un bassin de vie rural, qui s'il ne peut assurer la permanence de ses urgences, place plus de 30 000 personnes à plus de trois quarts d'heure de route des autres établissements hospitaliers du secteur dotés de services d'urgence, à Villefranche-de-Rouergue et à Rodez. D'autant que ces établissements ont aussi une activité intense. D'autre part, le bassin de Decazeville accueille une part importante de l'activité industrielle de l'Aveyron, dont certaines activités dangereuses, qui nécessitent un établissement hospitalier à proximité disposant d'un service d'urgence fonctionnel à toute heure du jour et de la nuit pour protéger efficacement les personnes. M. le député estime qu'à situation exceptionnelle, réponses exceptionnelles. Aussi, il insiste auprès de Mme la ministre sur l'importance pour le CH de Decazeville de fonctionner avec deux lignes d'urgence permettant un accueil en continu pour répondre aux besoins de la population et des équipes soignantes. Il lui demande de s'engager à tout mettre en œuvre pour permettre au CH de Decazeville de disposer de deux lignes

d'urgence et de se mettre en relation au plus vite avec les équipes compétentes à ce dessein.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Alexandre](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 778

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 juin 2026](#)